



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Année 2016

Rapport établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite loi Barnier et aux décrets d'application n°2000-404 du 11 mai 2000 et n°2015-1827 du 30 décembre 2015.

Document transmis aux 45 communes de la Communauté de Communes du Pays Loudunais et mis à la disposition du public.

SOMMAIRE

>> PARTIE 1 : LES INDICATEURS TECHNIQUES

I- PRESENTATION GENERALE	Page 3
II- L'ORGANISATION DU SERVICE DE COLLECTE	Page 3
II-1. Fourniture de contenants de pré-collecte	
II-2. Mise à disposition de bacs roulants pour les ordures ménagères résiduelles	
II-3. Mise à disposition de contenants pour la collecte de produits recyclables	
II-4. Mise à disposition de points de regroupements	
II-5. Parc de colonnes d'apport volontaire	
II-6. Prévention et sensibilisation des usagers	
II-7. Collecte des déchets d'activités de soins piquants des particuliers (DASRI)	
II-8. Collecte des textiles	
III- COLLECTE DES DECHETS MENAGERS RESIDUELS	Page 9
III-1. Mode de collecte	
III-2. Fréquence et horaires de ramassage	
III-3. Tonnages collectés de 1998 à 2015	
IV- COLLECTE SELECTIVE DES PRODUITS MENAGERS RECYCLABLES	Page 10
IV-1. Mode de collecte	
IV-2. Fréquence, horaires et jour de collecte	
V- DECHETERIES	Page 11
V-1. Bilan des cinq déchèteries du Pays Loudunais	
V-2. Déchets des artisans	
VI- DEVENIR DES DECHETS COLLECTES	Page 14
VII- SYNOPTIQUE DES FLUX DE DECHETS	Page 16
VIII- LES MESURES POUR LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT	Page 17
>> PARTIE 2 : <u>LES INDICATEURS FINANCIERS</u>	
I- LE BUDGET ANNUEL DU SERVICE DECHETS	Page 18
I-1. Structuration des charges et recettes	
I-2 Comparaison des coûts de collecte et de traitement des déchets par flux	
I-2. a) Coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères résiduelles	
I-2. b) Coût de la collecte sélective et du traitement des emballages recyclables	
I-2. c) Coût des déchèteries	
I-2. d) Répartition des coûts du service à la tonne	
I-2. e) Répartition des coûts du service par habitant	
II- LES PRESTATIONS REMUNEREES A DES ENTREPRISES	Page 22

>> PARTIE 1 : LES INDICATEURS TECHNIQUES

I- PRESENTATION GENERALE

La Communauté de Communes exerce la compétence « Collecte, Traitement et Valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés » depuis le 1^{er} janvier 1993. Cette dernière était auparavant du ressort du SISEL (Syndicat Intercommunal de Solidarité et d'Expansion en Loudunais).

Ses premières missions furent l'organisation d'une collecte intercommunale des déchets ménagers, l'institution de la Taxe communautaire d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et l'implantation des premiers points d'apport volontaire pour le verre (minimum 1 par commune).

Afin de répondre aux obligations réglementaires et dans un souci de protection de l'environnement, la mise en place d'un plan de gestion global des déchets s'est traduite par :

- L'implantation de cinq déchèteries en 1999 sur l'ensemble du territoire (Loudun-Messemé, Les Trois-Moutiers, Monts-sur-Guesnes, La Grimaudière, Saint-Clair) ;
- La réalisation en 2000 d'un centre de transfert de déchets ménagers répondant à la réglementation sur les installations classées ;
- Le développement des points d'apport volontaire pour le verre et les papiers (110 points pour 52 communes dont sept associées) ;
- La mise en place de la collecte sélective chez l'habitant en 2000 ;
- La réhabilitation des anciennes décharges.

II- L'ORGANISATION DU SERVICE DE COLLECTE

Le pôle déchets assure les missions de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour 25 022 habitants et 640 entreprises et établissements publics sur les 45 communes du Pays Loudunais.

Ce service assure :

- la collecte des ordures ménagères résiduelles en porte à porte ;
- la collecte sélective des emballages recyclables en porte à porte ;
- la collecte des points d'apport volontaire pour les papiers et le verre ;
- la collecte des déchets encombrants sur cinq déchèteries ;
- la collecte des déchets d'activités économiques assimilables aux ordures ménagères ;

L'ensemble du service est assuré en régie par une équipe composée de 2 chefs de service, de 12 chauffeurs poids-lourds, de 8 agents de collecte et de 8 gardiens de déchèteries.



II-1. Fourniture de contenants de pré-collecte

La Communauté de Communes met à la disposition de chaque usager (particuliers et professionnels) les équipements de pré-collecte (bacs roulants, colonnes d'apport volontaire...). Elle en assure la maintenance.

Depuis 2005, dans un souci d'amélioration du service et d'harmonisation du fonctionnement entre la collectivité et les mairies, les usagers contactent directement le Pôle Déchets ou leur mairie, pour toute demande d'intervention sur leurs bacs roulants.

II-2. Mise à disposition de bacs roulants pour ordures ménagères résiduelles

Chaque foyer est équipé d'un conteneur dimensionné en fonction du nombre d'habitants et du service rendu. Chaque foyer dispose soit d'un bac individuel pour les pavillons soit de bac de grande contenance en points de regroupement pour l'habitat collectif.

II-3. Mise à disposition de contenants pour la collecte de produits recyclables

Depuis le 1^{er} août 2014, la collecte des emballages recyclables est conteneurisée. 6 équipes de distribution ont rencontré tous les foyers du Pays Loudunais pour remplacer les caissettes de 70 litres par un bac hermétique (de 140 litres à 360 litres selon la composition du foyer).

Ce nouvel équipement permet de mieux accompagner l'usager dans son geste de tri et d'étendre très prochainement les consignes à de nouvelles résines plastiques comme les pots, les barquettes et les films.

II-4. Mise à disposition de points de regroupements

Pour répondre aux recommandations R437 de la CNAM, la Communauté de communes du Pays Loudunais (CCPL) s'est engagée à supprimer toutes les manœuvres dangereuses pour les agents de collecte. Pour éliminer les points identifiés, les équipements de collecte individuelle doivent être présentés à des points de rapprochement accessibles ou ils sont remplacés par des plateformes de regroupements.

II-5 Le parc de colonnes d'apport volontaire

L'organisation de la collecte sélective du verre et des papiers par apport volontaire a entraîné la mise en place de conteneurs répartis de façon homogène sur le territoire, soit plus de 96 points d'apport volontaire PAPIERS et 114 points d'apport volontaire VERRE (cf. répartition des points recyclage page 6 et 7).

Un point recyclage est composé :

- d'un conteneur de 3 m³ pour le verre ;
- d'un conteneur de 4 m³ pour les papiers.

Pour atteindre de bons taux de captage, le taux d'équipement est élevé : un point d'apport volontaire par tranche de 260 habitants, avec au minimum un par commune.



Pour information : la recommandation de l'ADEME et d'Eco-Emballages est d'un point par tranche de 500 habitants.

Des points secours sont installés au niveau des déchèteries.

Par définition, ce sont des équipements mis à la disposition des ménages qui n'ont pu présenter leurs déchets recyclables triés à la collecte (oublis, départs en vacances, etc.). Chacun de ces points secours est constitué de deux conteneurs de 4 m³ destinés exclusivement aux déchets recyclables, d'un conteneur verre et d'un conteneur papier.



Tableau 1 : Territoire desservi

	Communes desservies	Population INSEE	Fréquence de collecte		Point d'apport volontaire verre et journaux magazines	Déchèteries
			OM*	CS**		
LOUDUN	LOUDUN dont ROSSAY	7111	C1	C1	23	1
	ARCAÿ	412	C1	C 0,5	1	
	BASSES	349	C1	C 0,5	1	
	BEUXES	576	C1	C 0,5	2	
	CEAUX-EN-LOUDUN	620	C1	C 0,5	2	
	CHALAIS	537	C1	C 0,5	2	
	MAULAY	194	C1	C 0,5	1	
	MESSEME	225	C1	C 0,5	1	
	MONTERRE-SILLY	706		C 0,5	2	
	LA ROCHE-RIGAUT	569	C1	C 0,5	1	
	SAINT-LAON	134	C1	C 0,5	1	
	SAMMARCOLLES	656	C1	C 0,5	2	
MONCONTOUR	MONCONTOUR dont MESSAIS	998	C1	C 0,5	5	
	Dont OUZILLY-VIGNOLLES dont SAINT-CHARTRES		C1	C 0,5		
	ANGLIERS	653	C1	C 0,5	3	
	AULNAY	104	C1	C 0,5	1	
	LA CHAUSSEE	190	C1	C 0,5	1	
	CRAON	193	C 0,5	C 0,5	1	
	LA GRIMAUDIERE dont VERGER-SUR-DIVE dont NOTRE DAME D'OR	388	C1	C 0,5	3	1
	MARTAIZE	404	C1	C 0,5	1	
	MAZEUIL	230	C1	C 0,5	1	
	SAINT-CLAIR	205	C1	C 0,5	2	1
	SAINT-JEAN-DE-SAUVES dont FRONTENAY-SUR-DIVE	1373	C1	C 0,5	2	
			C1	C 0,5		

	Communes desservies	Population INSEE	Fréquence de collecte		Point d'apport volontaire verre et journaux magazines	Déchèterie
			OM*	CS**		
MONTS SUR GUESNES	MONTS-SUR-GUESNES	706	C1	C 0,5	2	1
	BERTHEGON	290	C1	C 0,5	1	
	DERCE	170	C1	C 0,5	1	
	GUESNES	246	C1	C 0,5	1	
	NUEIL-SOUS-FAYE	259	C1	C 0,5	1	
	POUANT	409	C1	C 0,5	1	
	PRINCAY	231	C1	C 0,5	1	
	SAIRES	143	C1	C 0,5	1	
	VERRUE	401	C1	C 0,5	1	
	TROIS MOUTIERS	TROIS-MOUTIERS	1104	C1	C 0,5	
BERRIE		266	C1	C 0,5	1	
BOURNAND		768	C1	C 0,5	1	
CURCAY-SUR-DIVE		220	C1	C 0,5	1	
GLENOUZE		117	C 0,5	C 0,5	1	
MORTON		373	C1	C 0,5	1	
POUANCAY		245	C1	C 0,5	1	
RANTON		186	C1	C 0,5	1	
ROIFFE		717	C1	C 0,5	2	
SAINT-LEGER-DE-MONTBRILLAIS		381	C1	C 0,5	1	
SAIX		280	C1	C 0,5	1	
TERNAY		184	C1	C 0,5	1	
VEZIERES		373	C1	C 0,5	3	
RASLAY		126	C1	C 0,5	1	
Total		25 022				

* ordures ménagères

**collecte sélective

C1 = une fois par semaine

C0,5 = une fois tous les quinze jours

Les producteurs de déchets non ménagers :

Tous les producteurs de déchets non ménagers assimilés ont la possibilité d'être collectés par le service mis en place par la collectivité. Aucun seuil maximum n'est fixé.

Les déchets assimilés étant collectés sans sujétion particulière, aucun moyen ne permet de les distinguer des déchets ménagers.

II-6. Prévention et sensibilisation des usagers

Le calendrier de collecte 2016 rappelant les consignes de collecte et de tri a été publié à 11 000 exemplaires et distribués dans tous les foyers du territoire (annexe 2).

Au cours de l'année, diverses animations ont eu lieu auprès des associations :

- Trois interventions faites avec le foyer ADOMA (environ 80 personnes) : rappel de manière pédagogique des consignes de tri et sensibilisation au compostage.
- Deux visites de la déchèterie de Loudun avec le Centre de loisirs de Loudun afin de présenter le site, expliquer le parcours des déchets, le tout de manière ludique avec des ateliers jeux sur l'environnement.
- Des animations pour enfants (fabrication d'objets à partir de matières recyclées...) ont été proposées aux visiteurs lors de journées événements :
 - ☐ La fête de Printemps de Loudun ;
 - ☐ La foire exposition. Un journal Hors-Série spécial Déchets est paru pour l'occasion.

La CCPL a continué de sensibiliser le grand public au compostage à domicile en distribuant des composteurs et des bio-seaux.

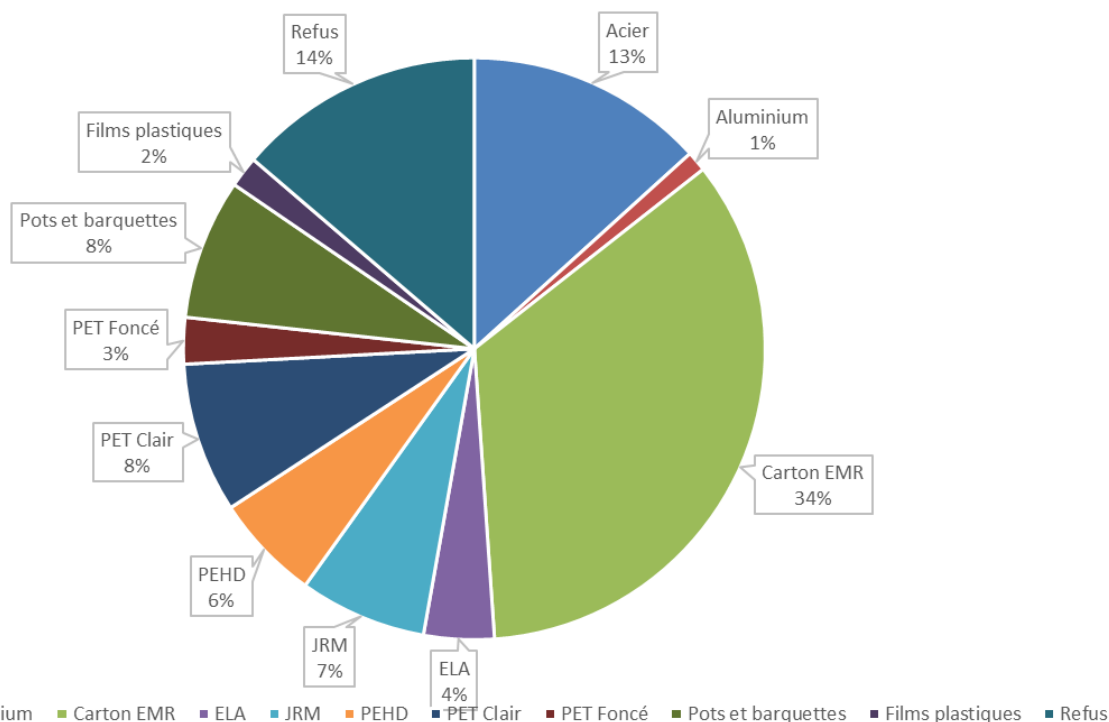
Au total, ce sont 58 foyers qui se sont équipés d'un composteur en 2016, ainsi que 4 établissements (écoles, maison de retraites, centre de loisirs, ADOMA).

Régulièrement, un contrôle qualité sur tout le territoire est réalisé concernant les bacs à couvercle jaune. Des agents de la Communauté de Communes vérifient le bon tri des usagers en circulant dans les rues avant le camion de collecte. Une information relative à la qualité du tri est donnée aux bons trieurs afin d'encourager leur démarche ; pour les autres, un mémo-tri et une information indiquant les erreurs de tri sont laissés à l'utilisateur.

Le Pôle Déchets réalise également des caractérisations en centre de tri afin de veiller aux bons gestes de tri des usagers du territoire.

Résultats de caractérisation des emballages recyclables

Taux des flux dans les Emballages recyclables en 2016



Gestion des réclamations et demandes d'équipements de collecte :

La CCPL a traité plus de 200 réclamations provenant d'utilisateurs via le site internet, les appels reçus ou en relais des mairies. Ces réclamations concernent principalement la gestion des bacs (nouvelle dotation, réparations...), puis dans un second temps, les anomalies de collecte (bacs sortis trop tard, erreurs de collecte...).

Bilan 2016 des nouvelles dotation/réclamations des usagers/bacs cassés

2016	Achats de bacs	Nouvelle dotation	Bacs cassés	Vol
Ordures Ménagères	325	200	30	7
Emballages recyclables	330	220	20	10

II-7 Collecte des déchets d'activités de soins piquants des particuliers (DASRI)



De 2007 à 2013, la CCPL en partenariat avec l'ensemble des pharmacies du territoire, a mis en place une collecte des déchets d'activités piquants et coupants issus des particuliers. Cette collecte expérimentale a permis d'assurer un service supplémentaire au particulier et garantir la sécurité de nos agents de collecte. **Depuis avril 2014, l'éco-organisme DASTRI prend en charge la collecte et le traitement des déchets d'activités de soins des particuliers et tous les points de collecte ont été conservés.**

II-8 Collecte des textiles

Depuis le mois d'août 2012, une collecte spécifique des TLC (textiles, linges et chaussures) est réalisée sur le territoire de la Communauté de Communes. À cet effet, 30 points d'apport volontaires ont été implantés. Cela a permis la valorisation de 89,71 tonnes en 2016, soit 3,58 kg/habitants.



III- COLLECTE DES DECHETS MENAGERS RESIDUELS

III-1. Mode de collecte

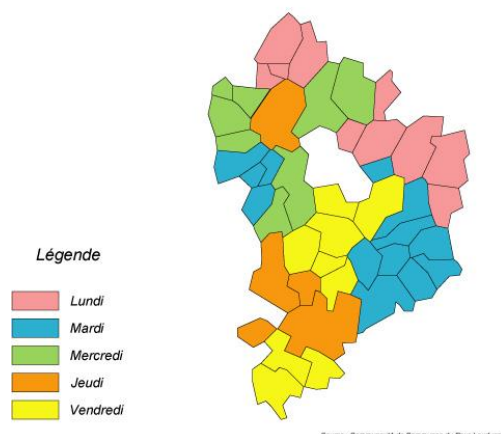
Il s'agit d'une collecte en régie, réalisée en porte à porte, qui concerne tous les usagers (habitants et activités professionnelles) des 45 communes du Pays Loudunais.

III-2. Fréquence et horaires de ramassage

Les ordures ménagères sont collectées une fois par semaine sur l'ensemble du territoire et deux fois par semaine sur les zones de plus forte activité. Seules les communes de Glénouze et de Craon ne sont collectées qu'une fois tous les quinze jours. Les collectes sont réalisées de 5 h 00 à 22 h 00.

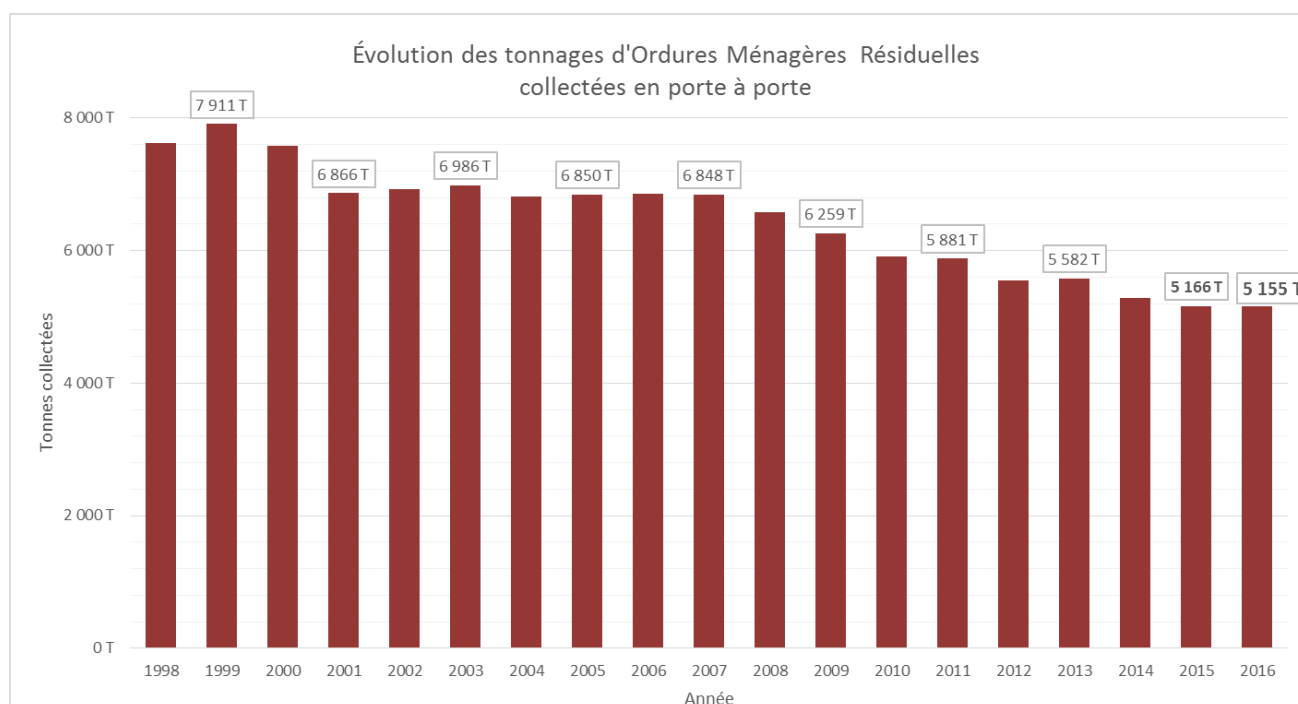
Cas particuliers : pour les terrains de camping et aires touristiques, la collecte est augmentée en haute saison à deux fois par semaine de juin à septembre.

Jours de collecte des ordures ménagères



III-3. Tonnages collectés de 1998 à 2015

En 2016, 5 155 tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées en porte à porte. Les tonnages en ordures ménagères et assimilées poursuivent leur baisse : diminution de 12.3% en 5 ans et 24.8% en 10 ans.



IV- COLLECTE SELECTIVE DES PRODUITS MENAGERS RECYCLABLES

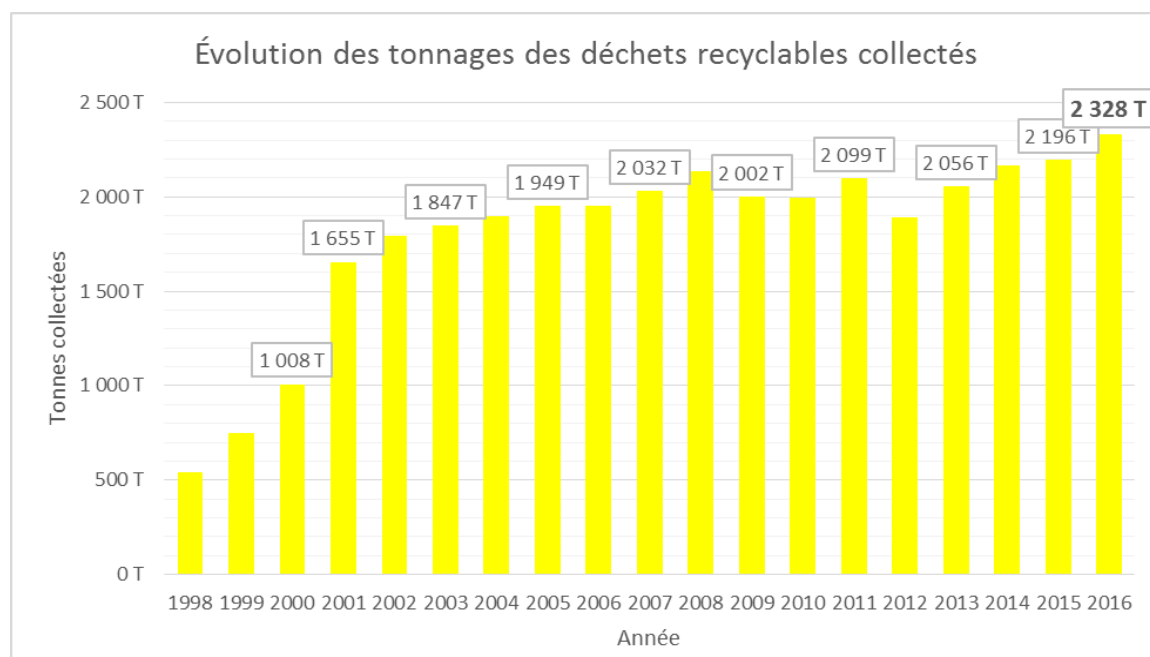
IV-1. Mode de collecte

100 % de la population est équipée d'un service de collecte sélective des déchets recyclables :

- Une collecte en porte à porte pour les emballages recyclables (flacons plastiques, boîtes et canettes en acier et aluminium, cartons et papiers d'emballages ménagers, briques alimentaires). Depuis 2012, une collecte spécifique en porte à porte de cartons est mise en place pour les gros producteurs.
- Une collecte en apport volontaire pour le verre et les papiers.

IV-2. Fréquence, horaires et jour de collecte

La fréquence de collecte est d'une fois tous les quinze jours sur les secteurs d'habitat dispersé. La collecte s'effectue pour les zones les plus urbaines une fois par semaine en benne à double compartiment (ordures ménagères et emballages recyclables collectés simultanément). Pour le reste du territoire, une benne classique effectue le ramassage des emballages ménagers. Les collectes sont réalisées de 5 h00 à 22 h00.



En 2016, 2 328 tonnes de déchets recyclables (verre, papiers et emballages) ont été collectés soit une augmentation de 6 % par rapport à l'année 2015.

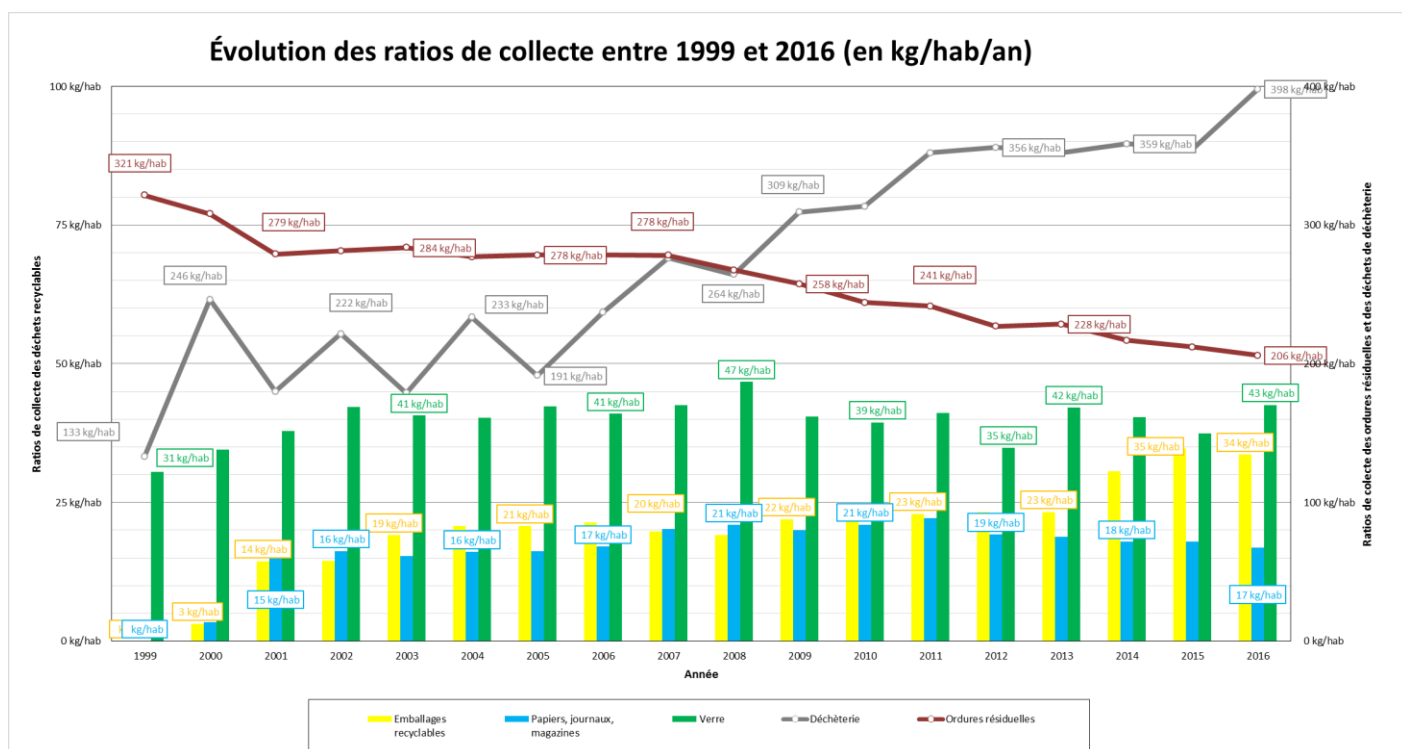
Les tonnages en emballages recyclables collectés en porte à porte stagnent avec 840 tonnes.

Pour la collecte en apport volontaire, les tonnages en papier avec 422 tonnes poursuivent leur baisse depuis 5 ans avec une diminution de 21%.

Cette baisse peut s'expliquer par 2 phénomènes :

- Papiers détournés par des opérations de collecte en milieu scolaire pour financer des activités ;
- Papiers déposés dans les bacs jaunes ou avec les ordures ménagères.

Evolution de la production de déchets ménagers par habitant par an



En 2016, les ratios de production sont de 206 kg/hab/an pour les ordures ménagères résiduelles et de 93,04 kg/hab/an pour les recyclables secs.

Depuis 2006, la production en ordures ménagères résiduelles a diminué fortement : - 72,5 kg/hab/an.

V- DECHETERIES

Cinq déchèteries ont été mises en place en 1999, pour collecter les déchets encombrants et les déchets ménagers toxiques. Les décharges non-autorisées ont ainsi pu être fermées. Les déchèteries sont implantées sur les communes des Trois-Moutiers, Loudun-Messemé, Monts-sur-Guesnes, La Grimaudière et Saint-Clair.

V-1. Bilan des cinq déchèteries du Pays Loudunais

En 2016, environ 73 063 entrées ont été enregistrées avec la déchèterie de Loudun représentant 45 % des entrées, suivi par la déchèterie de Trois-Moutiers avec 23% des entrées.

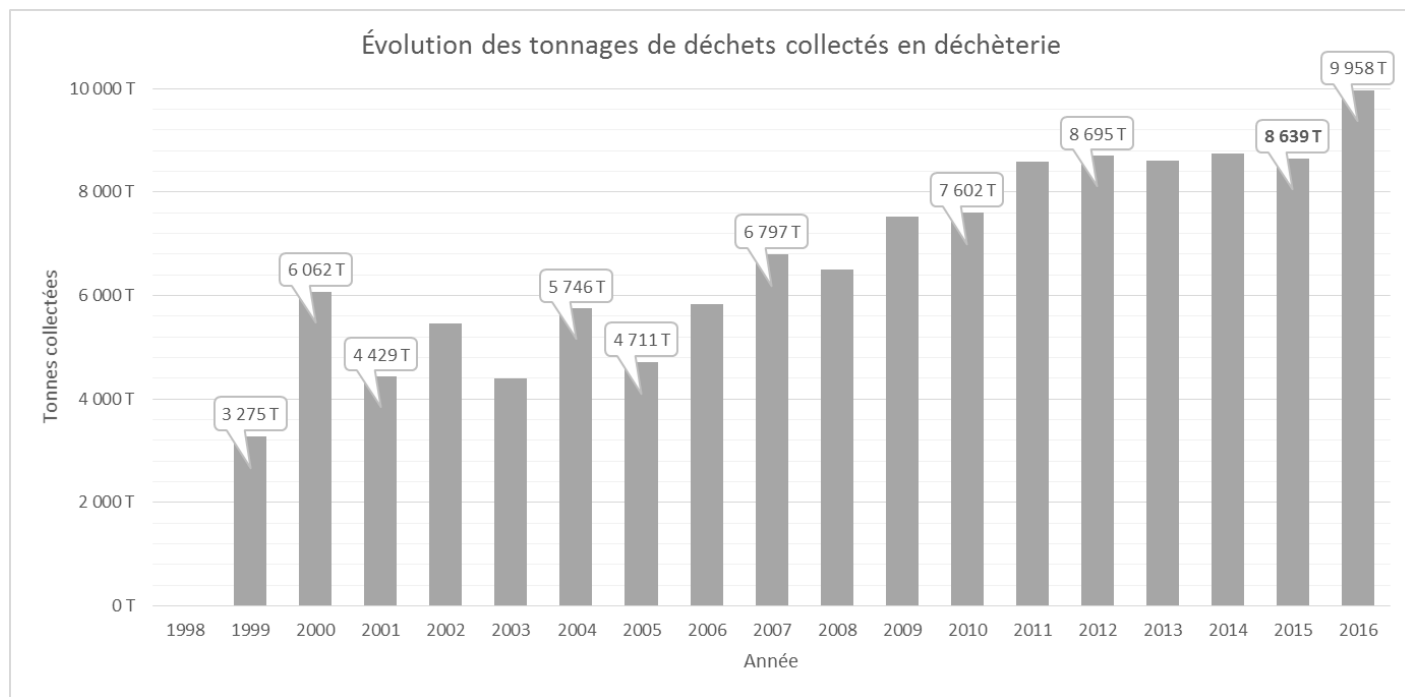
Les tonnages ont dépassés les 9 958 tonnes (gravats compris) soit une très forte progression par rapport à 2015 : +15%.

Hors gravats, les tonnages sont de 5 760 tonnes.

Après les gravats, ce sont les déchets verts qui représentent la part la plus importante avec plus de 26 % des déchets collectés.

La baisse la plus importante concerne le tout-venant (- 8%). Elle est liée à la mise en place de nouvelles filières de valorisation comme le tri des déchets d'ameublement, des déchets dangereux et du polystyrène.





Données Clés

Production en 2016 de déchets ménagers et assimilés : 529 kg/hab/an

- ↳ 206 kg/hab/an d'ordures ménagères résiduelles collectées
- ↳ 93 kg/hab/an de déchets ménagers recyclables (emballages, verre, papier)
- ↳ 230 kg/hab/an de déchets de déchèteries (hors gravats)

Mise en perspective :

Production Départementale (2015)	550 kg/hab/an
Production Régionale (2014)	550 kg/hab/an
Production Nationale (2013)	570 kg/hab/an

Déchets Ménagers

Données départementales
231 kg/hab/an

Données régionales
227 kg/hab/an

Données nationales
268 kg/hab/an

Déchets Recyclables

93 kg/hab/an

95 kg/hab/an

94 kg/hab/an

Déchets des Déchèteries

225 kg/hab/an

228 kg/hab/an

208 kg/hab/an

V-2. Déchets des artisans et des services techniques communaux

Les artisans, résidant dans les 45 communes du Pays Loudunais ont accès aux cinq déchèteries, pour y déposer les déchets issus de leur activité professionnelle, à l'exception des produits toxiques. Leur participation financière est calculée sur la base du coût réel du traitement et du transport des déchets.

DÉCHÈTERIES POUR LES HABITANTS				
DÉCHÈTERIES	HORAIRES D'OUVERTURE	PRODUITS ACCEPTÉS	PRODUITS REFUSÉS	MODALITÉS D'ACCÈS
<u>LOUDUN – MESSEMÉ</u>	Lundi au samedi : 8h30-12h et 13h30-18h Fermée jours fériés	Encombrants (électroménagers, mobilier) Déchets verts (feuilles, tontes, tailles et branchages...) Le textile, Les pneumatiques VL,	Amiante Médicaments Produits explosifs (bouteilles de gaz...) Ordures ménagères Déchets hospitaliers ou de soins	ACCÈS GRATUIT Accès strictement RESERVÉ aux HABITANTS de la Communauté de Communes du Pays Loudunais ACCÈS INTERDIT : Aux « camions plateaux » Aux bennes basculantes, Aux fourgons d'une longueur supérieure à 2,25 m et d'un poids total en charge supérieur à 3,5 tonnes
<u>LES TROIS-MOUTIERS</u>	Lundi, Jeudi, Vendredi et samedi : 9h-12h et 13h30-18h00 Mercredi : 13h30-18h00 Fermée mardi et jours fériés	Ferrailles et métaux non ferreux Gravats Bois		
<u>MONTS-SUR-GUESNES</u>	Lundi, Jeudi, Vendredi et samedi : 9h-12h et 13h30-18h00 Mercredi : 13h30-18h00 Fermée mardi et jours fériés	Produits recyclables : verre, papiers-cartons, bouteilles en plastique, Déchets Diffus Spécifiques : huiles de vidange, produits d'entretien, peintures, vernis et colles, piles, batteries et produits de bricolage...		
<u>LA GRIMAUDIÈRE</u>	Lundi et samedi : 8h30-12h vendredi : 13h30-18h00 Fermée mardi, mercredi, jeudi et jours fériés			
<u>SAINT-CLAIR</u>	Lundi et samedi : 13h30-18h00 Mardi, et jeudi : 9h12h/13h30-18h Vendredi : 9h-12h Fermée mercredi et jours fériés			

Pour des apports inférieurs à 3 m³, le dépôt de déchets des professionnels est payant et se fait sur la déchèterie la plus proche.

Pour des apports supérieurs à 3 m³, le dépôt de déchets des professionnels est payant et se fait exclusivement sur la déchèterie de Loudun-Messemé.

Aucun paiement n'est effectué sur la déchèterie : une facture correspondant aux dépôts effectués est envoyée chaque trimestre aux professionnels.

Les dépôts de déchets recyclables (papier, carton, ferraille, bois) pour les industriels sont autorisés pour des volumes inférieurs à 3 m³.

Tarifs 2016

Nature des déchets	Prix de la tonne	Prix au m ³
Déchets recyclables (cartons, ferrailles)	gratuit	gratuit
Déchets inertes	6.70	7.60
Déchets verts	41.00	11.10
Tout-venant	99.00	11.80
Bois	83.50	11.70

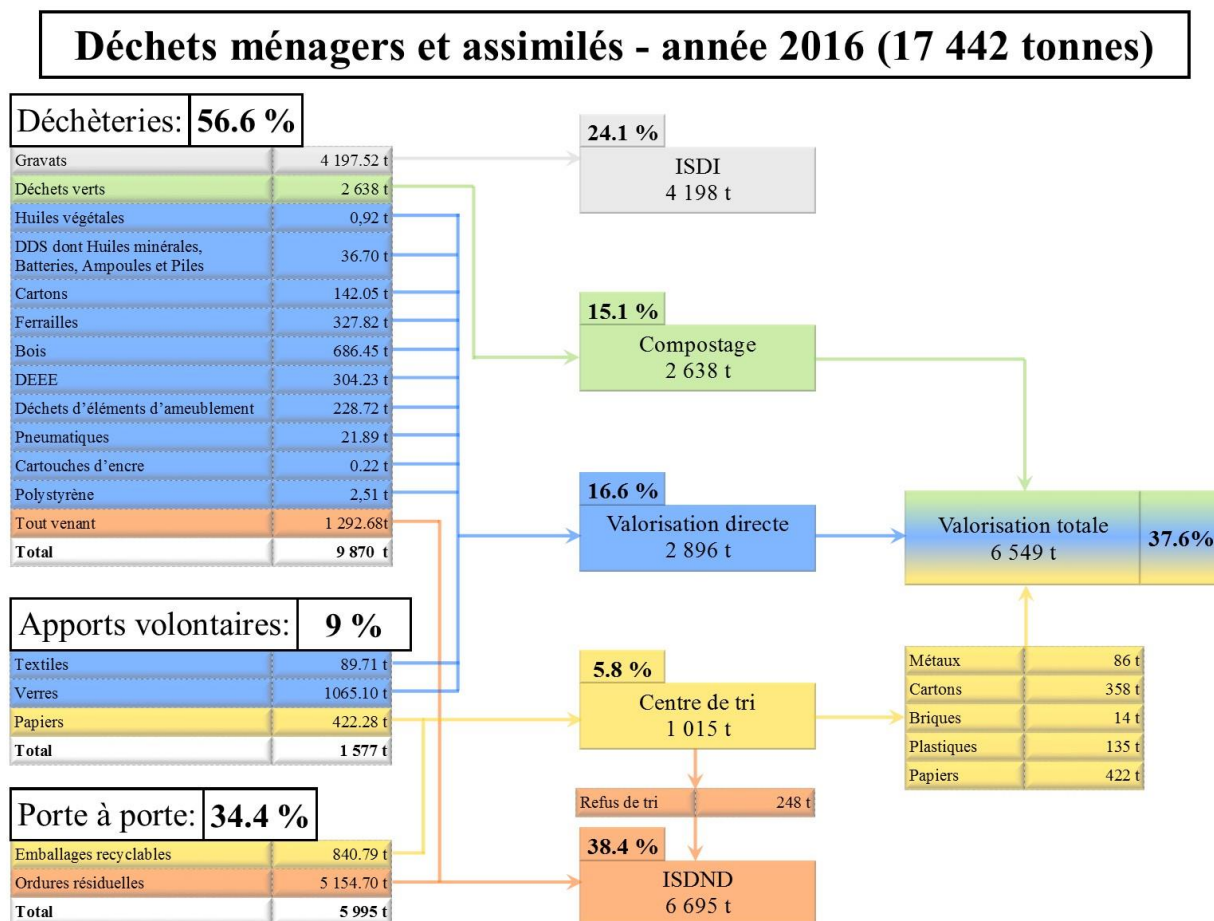
VI- DEVENIR DES DECHETS COLLECTES

Tableau 2 : localisation des unités de traitement

Déchets Collectés	Unité de traitement / localisation/ capacité de traitement	Mode de traitement et valorisation réalisée
Ordures ménagères résiduelles	CSDND COVERED (Chanceaux-près-loches-37 / capacité annuelle maximale de 150 000 Tonnes	Enfouissement
Emballages hors verre	Centre de tri Val Vert Tri (St-Georges-les-Baillargeaux-86) / capacité de tri de	Tri mécanique et manuel, mise en balle par matériaux, livraison vers les recycleurs
Papiers	Centre de de tri Val Vert Tri (St-Georges-les-Baillargeaux-86)	Tri mécanique, livraison vers le recycleur UPM Chapelle darblay
Verre	Centre de Valorisation St Gobain (Cognac-16) St Romain Le Puy (42)	Recyclage direct
Déchèteries		
Déchets verts	Plateforme de compostage SEDE ENVIRONNEMENT (Ingrandes 86)	Compostage Valorisation matière
Tout-venant	CSDND COVERED (Chanceaux-près-loches-37)	Enfouissement
Ferrailles	AFM Derichebourg (Châtelleraut -86)	Valorisation matière
Bois	SEOSSE (Tonny Charente)	Valorisation matière
Gravats	ISDI (Messemé-86)	Enfouissement
Cartons	Centre de de tri Val Vert Tri (St-Georges-les-Baillargeaux-86)	Valorisation matière
Déchets Diffus Spécifiques (huiles minérales, batteries, piles, Source lumineuse, cartouches imprimantes)	Plateforme de regroupement CHIMIREC (86), Roucheau Screlec Corepile, Recylum, Les Ateliers du Bocage (79)	Valorisation suivant le type de déchets
Pneumatiques	MEGAPNEUS (37), Aliapur	Valorisation Matière
Textiles	Le Relais (37), Eco TLC	Valorisation Matière
DEEE	Ecosystèmes (Envie-Poitou-Charentes)	Valorisation matière ou traitement suivant le type de déchets
Mobilier	Eco-mobilier (Pena Environnement 86)	Valorisation matière ou traitement suivant le type de déchets
Polystyrène	Poitou-Polystyrène (86)	Valorisation matière et réemploi
Huile Végétale	Mister collecte (86)	Valorisation matière

VII- SYNOPTIQUE DES FLUX DE DECHETS

La part des déchets valorisés (compostage, recyclage) dépasse les 37% des tonnages collectés par le service. La part de déchets traités en centre de stockage de déchets non dangereux baisse légèrement pour atteindre 6 695 tonnes soit 38.4%.



Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage avec une base de 100

Indice de réduction sur une base 100 (2010)						
2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
100	98,4	95,6	95,7	94,0	91,4	89,5

Indice de réduction des déchets ménagers et assimilés (hors gravats des déchèteries)

Indice de réduction sur une base 100 (2010)						
2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
100	103,8	99,4	101,6	104,3	104,3	102,3

VIII- MESURES PRISES DANS L'ANNEE POUR PREVENIR OU ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE DE L'HOMME ET A L'ENVIRONNEMENT DES OPERATIONS DE GESTION DES DECHETS

VIII-1 Déchèteries : dispositif antichute

Concernant les déchèteries, un dispositif anti chute a été installé en 2016 sur les sites de Monts-sur-Guesnes et Les Trois-Moutiers concernant tous les flux. Cela permet de prévenir les chutes des usagers.

Pour faciliter la collecte des Petits Appareils Ménagers (visseuse, mixeur, sèche cheveux...) sur la déchèterie de Loudun-Messemé, une benne basculante de 3 m³ a été installée en haut de quai.

VIII-2 Collecte en porte à porte : Suppression des manœuvres dangereuses

Pour respecter les recommandations R437 de la CRAM, la CCPL a engagé une modification des circuits de collecte en supprimant des marches arrière et les manœuvres dangereuses. Pour garantir la sécurité des agents de collecte tout en conservant un service de proximité, le service déchets en concertation avec les mairies concernées a installé, sur l'année 2015, 10 plateformes de regroupements et 20 points de collectés rapprochés.

>> PARTIE 2 : LES INDICATEURS FINANCIERS

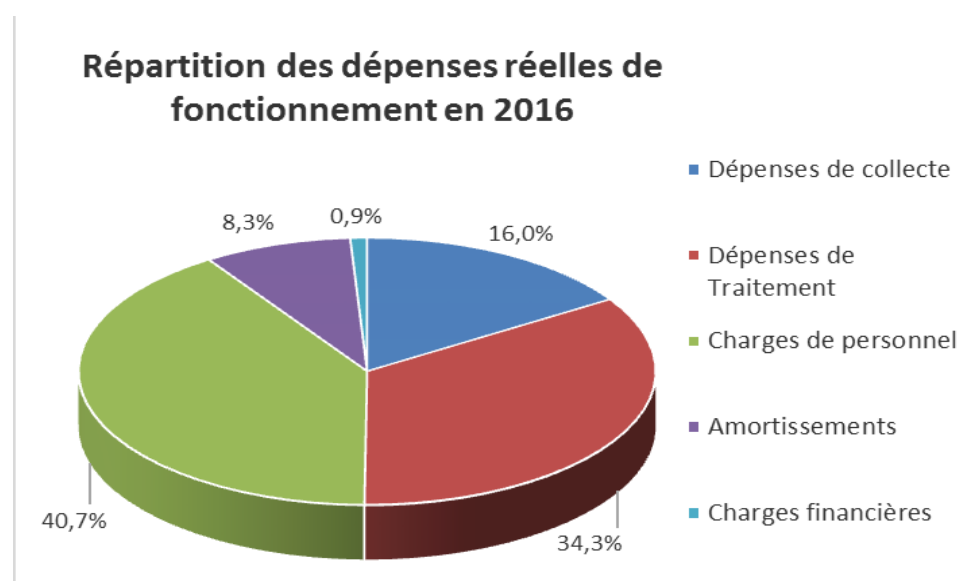
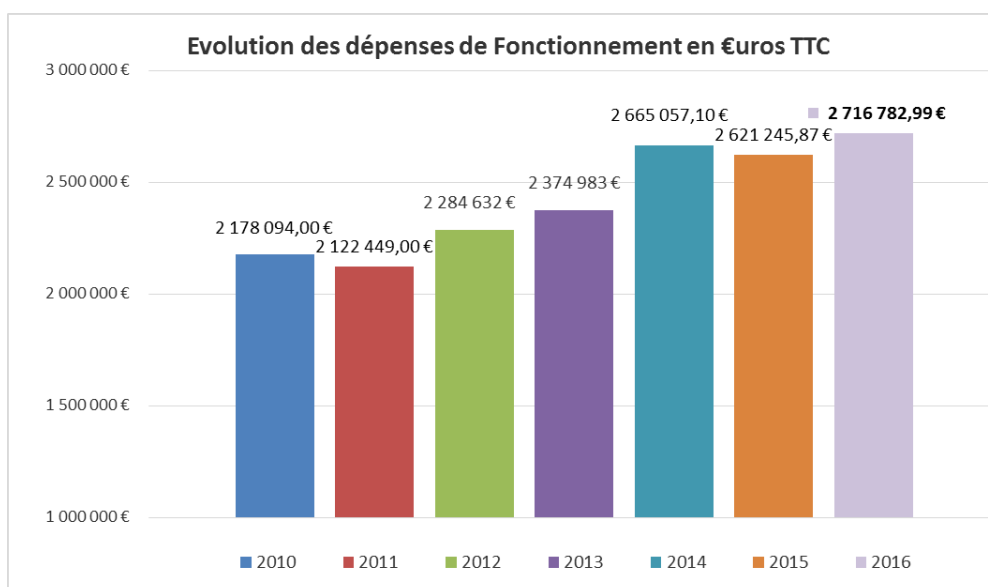
I- LE BUDGET ANNUEL DU SERVICE DECHETS

Les indicateurs financiers présentés dans le rapport annuel sont issus la matrice Compta Coût créée par l'ADEME. Ce cadre standard de détermination des coûts, basé sur la comptabilité analytique, permet d'obtenir une photographie réelle des coûts pour chaque flux de déchets et de comparer chaque collectivité.

I-1. Structuration des charges et recettes

Total des charges pour l'ensemble des flux de collecte

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à **2 716 782 € TTC en 2016** soit une légère augmentation par rapport à 2015 (+3.64%).



Total des recettes pour l'ensemble des flux de collecte

Avec 3 253 536 €, les recettes stagnent par rapport à 2015.

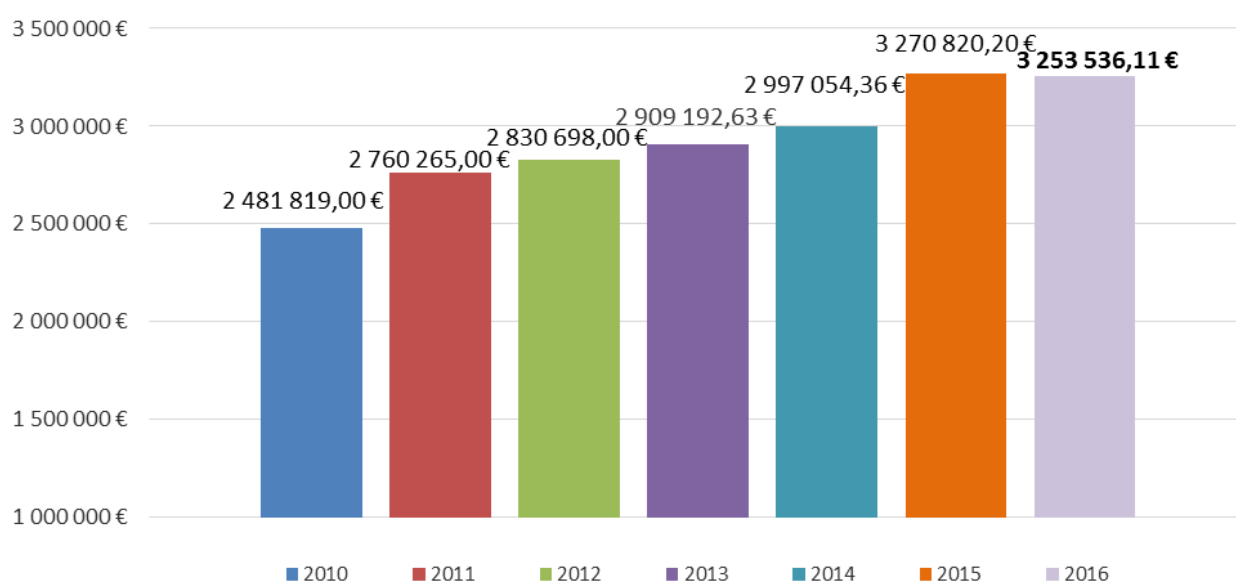
Il est à noter une diminution des recettes des ventes de matériaux (-8%).

Les autres sources de recettes :

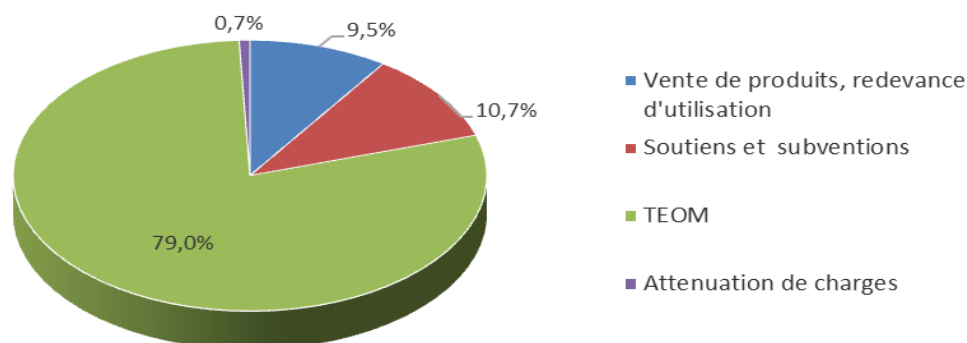
- Les dépôts en déchèteries et la redevance spéciale, produit des montants facturés progressivement aux administrations, établissements publics et professionnels ;
- Les recettes industrielles, produits des ventes de matières (verre, papier, carton, ferraille...). Elles sont liées aux quantités de matière vendues et à leurs tarifs de reprise ;
- Les soutiens des Eco organismes : Eco-emballages, Ecofolio, Ocad3e.

La principale source de recettes est la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (78.1% du total).

Evolution des recettes de fonctionnement en euros



Répartition des recettes réelles de fonctionnement en 2016



Répartition entre les différentes sources de financement

Modalités d'établissement de la redevance spéciale d'élimination des déchets :

En 2014 la Redevance Spéciale a été mise en place pour les gros producteurs de déchets non ménagers assimilés sur le territoire de la CCPL. Cette redevance correspond au paiement par le producteur de déchets assimilés de la prestation de collecte et de traitement effectuée par la collectivité. Elle est applicable depuis le 1^{er} juillet 2015 pour les producteurs de plus de 660L par semaine d'ordures résiduelles, ou d'emballages recyclables.

Tarif appliqué au 01/01/2015 : 0.03€/litre pour les ordures résiduelles et 0.01€/litre pour les emballages recyclables.

Au 31 décembre 2016, 35 établissements ont conventionné avec la Communauté de Communes pour l'instauration de la Redevance Spéciale. Le montant perçue en 2016 par la CCPL est de : 121 261 €.

Montant global et détaillé des différentes aides publiques et des soutiens reçus d'organismes agréés :

Eco-Emballages :	280 868.28 € (soutiens versés en 2016)
Eco Folio :	17 897.15 € (soutiens de l'année 2015 versés en 2016)
Eco Mobilier :	20 907.61 €
OCAD3E :	25 657.49 €

Montant global et détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation (vente de matériaux):

Vente des matériaux issus de la collecte sélective : 131 689 € TTC
Vente des matériaux issus des déchèteries : 42 436 € TTC

I-2. Comparaison des coûts de collecte et de traitement des déchets par flux

I-2. a) Coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères résiduelles

Les dépenses pour la collecte et le traitement des ordures ménagères résiduelles et assimilées sont de 1 244 194.7 € HT pour 5 155 tonnes soit **un coût complet de 241.49 € HT la tonne.**

Le coût du service est de 254.52 € TTC la tonne.

Le coût du service est le coût complet déduit des aides perçues et additionnés des charges de TVA.

I-2. b) Coût de la collecte sélective et du traitement des emballages recyclables

Les dépenses pour la collecte et le traitement des déchets ménagers recyclables s'élèvent à 664 309.98 € HT pour 2 328 tonnes soit **un coût complet de 285.34 € HT la tonne.**

Le coût du service est de 114.52 € TTC la tonne

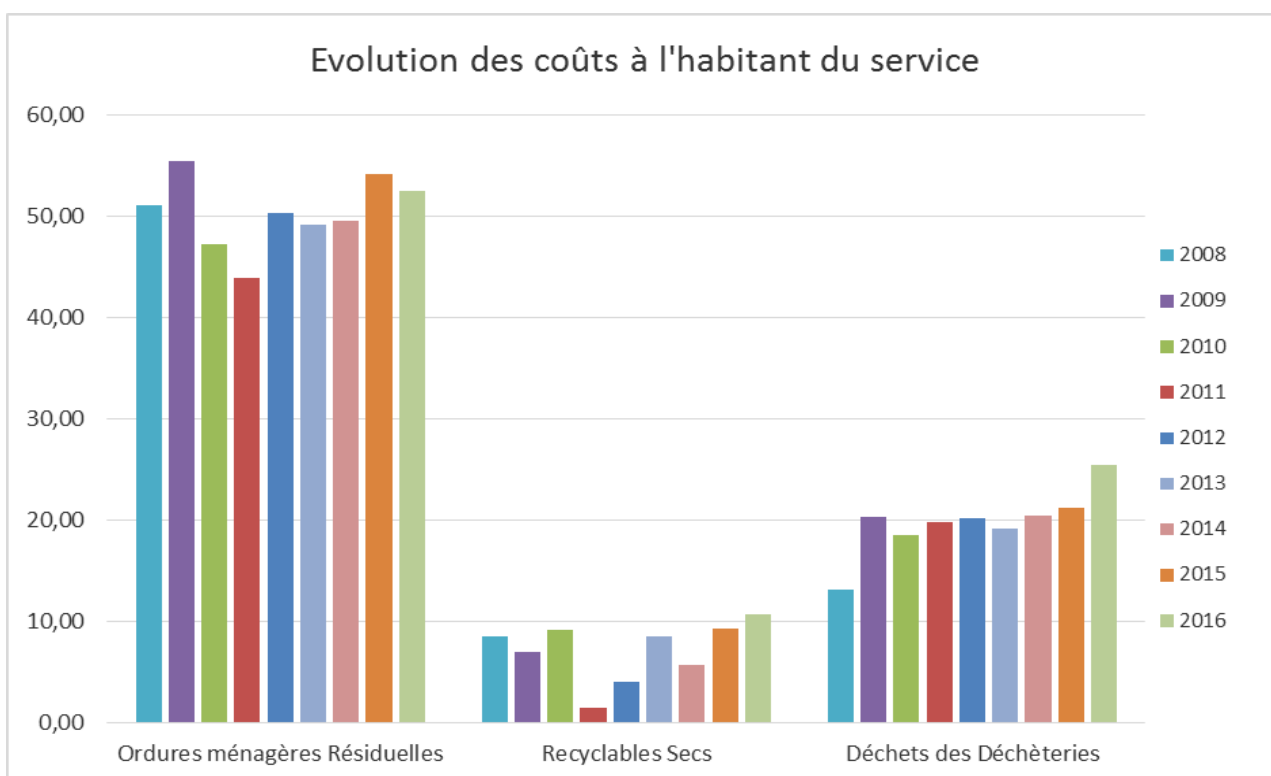
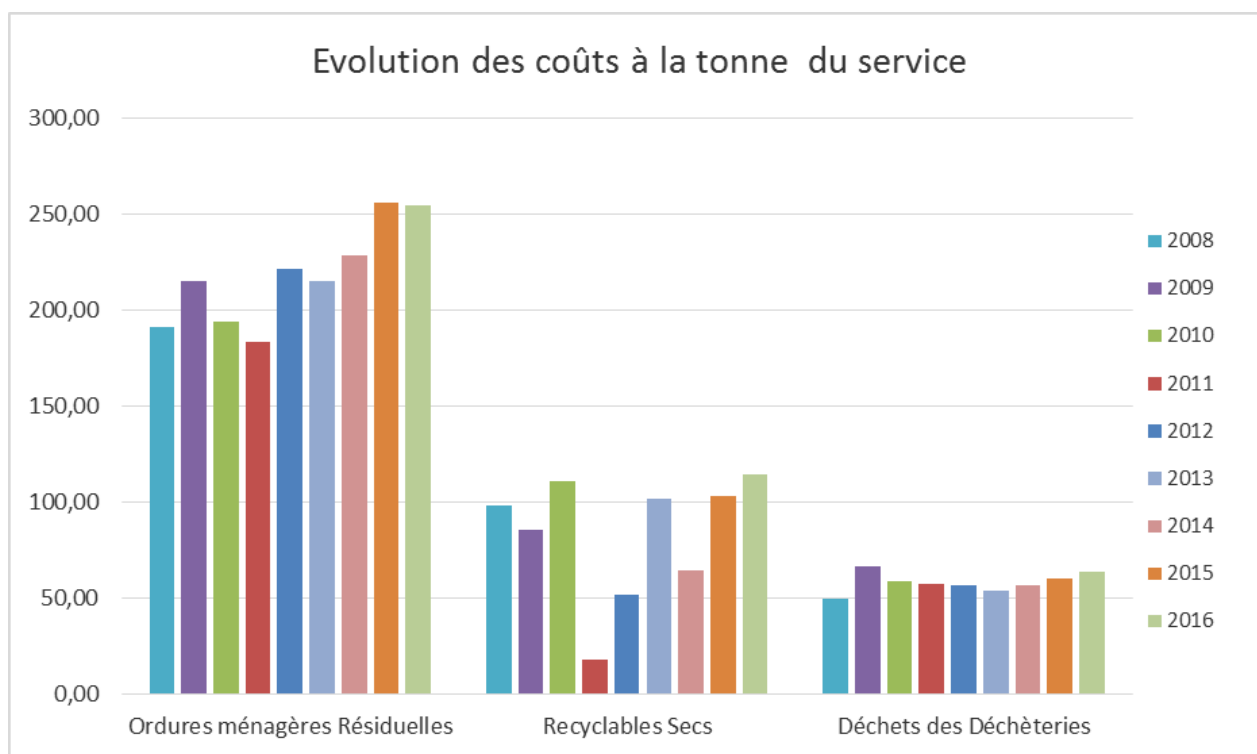
I-2. c) Coût des déchèteries

Les dépenses pour les déchets collectés dans les 5 déchèteries sont de 681 732.55 € HT pour 9 957 tonnes soit **un coût complet de 68.47 € HT la tonne.**

Le coût du service est de 63.80 € TTC la tonne.

I-2. d) Répartition des coûts TTC du service à la tonne

Le coût total du service est donc de 432.85 € TTC la tonne



II- LES PRESTATIONS REMUNEREES A DES ENTREPRISES

Activité		Mode d'exploitation	Titulaire du contrat	Objet du Contrat	Montant des prestations en € TTC
Collecte	Ordures ménagères	Régie directe			
	Emballages recyclables	Régie directe			
	Encombrants sur les cinq Déchèteries	Régie directe			
	Emballages Verre	Marché de service	Ets Arsonneau	Collecte et chargement des emballages en verre	31 439 € TTC
Transport & Traitement	Exploitation centre de transfert	Régie directe			
	Transport	Marché de service	Ets Arsonneau	Transport des déchets ménagers et des emballages recyclables	144 107 € TTC
	Tri des emballages recyclables et des journaux-magazines	Marché de service	Val Vert Tri	Réception, tri et stockage des matériaux	203 915 € TTC
	Traitement des ordures ménagères assimilées	Marché de service	COVED	Enfouissement des déchets ultimes non valorisables en centre d'enfouissement de Classe II (Chanceaux Prés Loches)	449 288 € TTC
	Compostage de déchets verts	Marché de service	SEDE environnement	Réception, broyage et compostage des déchets verts issus des cinq déchèteries	74 938 € TTC
	Bois	Marché de service	SEOSSE	Valorisation bois issus des cinq déchèteries	10 450 € TTC



COLLECTE DES EMBALLAGES RECYCLABLES 2016



Utilisation du calendrier de collecte

- 1 Je repère ma commune dans le tableau de collecte pour trouver mon jour
- 2 Je trouve ma semaine de collecte des emballages recyclables
- 3 Si le nom de **ma commune** est surligné en jaune, la collecte se fait l'après-midi.

Règle des jours fériés

Pas de collecte les jours fériés. ■
 La collecte sera reportée d'un jour pour le reste de la semaine. ↶

Emballages recyclables :
 ramassés tous les 15 jours, le même jour que les ordures ménagères.

JOURS ET SEMAINES DE COLLECTE		
LUNDI	Basses, Beuxes, Ceaux-en-Loudun, Pouant, Sammarçolles*	Morton, Raslay, Roiffé, Saix
MARDI	Dercé, Maulay, Curçay-sur-Dive, Glénouze, Messemé, Nueil-sous-Faye, Prinçay, Ranton, Saint-Laon	Guesnes, La Chaussée, Monts-sur-Guesnes, hameaux de Les Chauleries et Renoué
MERCREDI	Arçay, Bournaud, Mouterre-Silly, Vèzières, Lassay	Angliers, Aulnay, Martaizé
JEUDI	Les Trois-Moutiers, Messais, Moncontour, Ouzilly-Vignolles, Saint-Clair, Saint-Chartres	Berthezon, Frontenay-sur-Dive, Saint-Jean-de-Sauves, Saires, Verrue
VENDREDI	Chalais, Craon, Frontenay-sur-Dive (Villiers uniquement), La Grimaudière, Mazeuil, Notre-Dame-d'Or, La Roche-Rigault, Le Verger-sur-Dive	Berrie, Pouançay, Saint-Léger-de-Montbrillais, Ternay

* sauf les hameaux de Crué, Estrepieds, Mèpieds, la Golladerie et le Carron collectés le mardi

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
V 1	L 1	M 1	V 1	D 1	M 1
S 2	M 2	M 2	S 2	L 2	J 2
D 3	M 3	J 3	D 3	M 3	V 3
L 4	J 4	V 4	L 4	M 4	S 4
M 5	V 5	S 5	M 5	J 5	D 5
M 6	S 6	D 6	M 6	V 6	L 6
J 7	D 7	L 7	J 7	S 7	M 7
V 8	L 8	M 8	V 8	D 8	M 8
S 9	M 9	M 9	S 9	L 9	J 9
D 10	M 10	J 10	D 10	M 10	V 10
L 11	J 11	V 11	L 11	M 11	S 11
M 12	V 12	S 12	M 12	J 12	D 12
M 13	S 13	D 13	M 13	V 13	L 13
J 14	D 14	L 14	J 14	S 14	M 14
V 15	L 15	M 15	V 15	D 15	M 15
S 16	M 16	M 16	S 16	L 16	J 16
D 17	M 17	J 17	D 17	M 17	V 17
L 18	J 18	V 18	L 18	M 18	S 18
M 19	V 19	S 19	M 19	J 19	D 19
M 20	S 20	D 20	M 20	V 20	L 20
J 21	D 21	L 21	J 21	S 21	M 21
V 22	L 22	M 22	V 22	D 22	M 22
S 23	M 23	M 23	S 23	L 23	J 23
D 24	M 24	J 24	D 24	M 24	V 24
L 25	J 25	V 25	L 25	M 25	S 25
M 26	V 26	S 26	M 26	J 26	D 26
M 27	S 27	D 27	M 27	V 27	L 27
J 28	D 28	L 28	J 28	S 28	M 28
V 29	L 29	M 29	V 29	D 29	M 29
S 30	M 30	M 30	S 30	L 30	J 30
D 31	J 31	J 31	D 31	M 31	

LE TRI EN LOUDUNAIS

Les emballages recyclables sont à déposer dans le bac à couvercle jaune **en vrac.**



Bouteilles et flacons en plastique • Hygiène - Entretien • Alimentaire
 Emballages métalliques, boîtes de conserve, canettes et aérosols
 Emballages en carton et briques alimentaires

Les papiers doivent être déposés en Point d'apport volontaire dans les bacs bleus.



Les objets en verre sont à déposer en Point d'apport volontaire dans les bacs verts.



COLLECTE DES EMBALLAGES RECYCLABLES 2016



Utilisation du calendrier de collecte

- 1 Je repère ma commune dans le tableau de collecte pour trouver mon jour
- 2 Je trouve ma semaine de collecte des emballages recyclables
- 3 Si le nom de **ma commune** est surligné en jaune, la collecte se fait **l'après-midi**.



Règle des jours fériés

Pas de collecte les jours fériés. ■
La collecte sera reportée d'un jour pour le reste de la semaine.

Emballages recyclables : ramassés tous les 15 jours, le même jour que les ordures ménagères.

JOURS ET SEMAINES DE COLLECTE

JOUR	Communes	Communes
LUNDI	Basses, Beuxes, Ceaux-en-Loudun, Pouant, Sammarçolles*	Morton, Raslay, Roiffé, Saix
MARDI	Dercé, Maulay, Curçay-sur-Dive, Glénouze, Messemé, Nueil-sous-Faye, Prinçay, Ranton, Saint-Laon	Guesnes, La Chaussée, Monts-sur-Guesnes, hameaux de Les Chauleries et Renoué
MERCREDI	Arçay, Bourmand, Mouterre-Silly, Vézrières, Lassy	Angliers, Aulnay, Martaizé
JEUDI	Les Trois-Moutiers, Messais, Moncontour, Ouzilly-Vignolles, Saint-Clair, Saint-Chartres	Berthezon, Frontenay-sur-Dive, Saint-Jean-de-Sauves, Saires, Verrue
 VENDREDI	Chalais, Craon, Frontenay-sur-Dive (Villiers uniquement), La Grimaudière, Mazeuil, Notre-Dame-d'Or, La Roche-Rigault, Le Verger-sur-Dive	Berrie, Pouançay, Saint-Léger-de-Montbrillais, Ternay

* sauf les hameaux de Crué, Estrepieds, Mèpiéds, la Golladerie et le Carroi collectés le mardi

Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
V 1	L 1	J 1	S 1	M 1	J 1
S 2	M 2	V 2	D 2	M 2	V 2
D 3	M 3	S 3	L 3	J 3	S 3
L 4	J 4	D 4	M 4	V 4	D 4
M 5	V 5	L 5	M 5	S 5	L 5
M 6	S 6	M 6	J 6	D 6	M 6
J 7	D 7	M 7	V 7	L 7	M 7
V 8	L 8	J 8	S 8	M 8	J 8
S 9	M 9	V 9	D 9	M 9	V 9
D 10	M 10	S 10	L 10	J 10	S 10
L 11	J 11	D 11	M 11	V 11	D 11
M 12	V 12	L 12	M 12	S 12	L 12
M 13	S 13	M 13	J 13	D 13	M 13
J 14	D 14	M 14	V 14	L 14	M 14
V 15	L 15	J 15	S 15	M 15	J 15
S 16	M 16	V 16	D 16	M 16	V 16
D 17	M 17	S 17	L 17	J 17	S 17
L 18	J 18	D 18	M 18	V 18	D 18
M 19	V 19	L 19	M 19	S 19	L 19
M 20	S 20	M 20	J 20	D 20	M 20
J 21	D 21	M 21	V 21	L 21	M 21
V 22	L 22	J 22	S 22	M 22	J 22
S 23	M 23	V 23	D 23	M 23	V 23
D 24	M 24	S 24	L 24	J 24	S 24
L 25	J 25	D 25	M 25	V 25	D 25
M 26	V 26	L 26	M 26	S 26	L 26
M 27	S 27	M 27	J 27	D 27	M 27
J 28	D 28	M 28	V 28	L 28	M 28
V 29	L 29	J 29	S 29	M 29	J 29
S 30	M 30	V 30	D 30	M 30	V 30
D 31	M 31		L 31		S 31
					D 1

LES DÉCHÈTERIES DU PAYS LOUDUNAIS

HORAIRES D'HIVER (DU 1^{ER} NOVEMBRE AU 31 MARS)

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
LOUDUN MESSEMÉ	9h-12h 13h30-17h30	9h-12h 13h30-17h30	9h-12h 13h30-17h30	9h-12h 13h30-17h30	9h-12h 13h30-17h30	9h-12h 13h30-17h30
LES TROIS-MOUTIERS	9h-12h 14h-17h30	Fermé	Fermé	9h-12h 14h-17h30	9h-12h 14h-17h30	9h-12h 14h-17h30
MONT-SUR-GUESNES	9h-12h 14h-17h30	Fermé	Fermé	9h-12h 14h-17h30	9h-12h 14h-17h30	9h-12h 14h-17h30
SAINT CLAIR	Fermé	9h-12h 14h-17h30	Fermé	9h-12h 14h-17h30	9h-12h 14h-17h30	Fermé
LA GRIMAUDIÈRE	9h-12h Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	9h-12h Fermé

HORAIRES D'ÉTÉ (DU 1^{ER} AVRIL AU 31 OCTOBRE)

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
LOUDUN MESSEMÉ	8h30-12h 13h30-18h	8h30-12h 13h30-18h	8h30-12h 13h30-18h	8h30-12h 13h30-18h	8h30-12h 13h30-18h	8h30-12h 13h30-18h
LES TROIS-MOUTIERS	9h-12h 13h30-18h	Fermé	Fermé	9h-12h 13h30-18h	9h-12h 13h30-18h	9h-12h 13h30-18h
MONT-SUR-GUESNES	9h-12h 13h30-18h	Fermé	Fermé	9h-12h 13h30-18h	9h-12h 13h30-18h	9h-12h 13h30-18h
SAINT CLAIR	Fermé	9h-12h 13h30-18h	Fermé	9h-12h 13h30-18h	9h-12h 13h30-18h	Fermé
LA GRIMAUDIÈRE	8h30-12h Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	8h30-12h Fermé

Communauté de communes du Pays Loudunais - 2, rue de la Fontaine d'Adam - BP 30 004 - 86201 Loudun - Tél. : 05 49 22 54 02 - Fax : 05 49 22 99 77

www.pays-loudunais.fr



Conception : CDUPM - Illustrations : David Imbert / M&S&P (N°10141) - Novembre 2015